



**DECLARATION PREALABLE**  
ABANDON DU PROJET EN COURS D'INSTRUCTION

Demande déposée le 08/10/2024	
Par :	Monsieur BONNET QUENTIN
Demeurant à :	10 Rue De La Baie - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Sur un terrain sis à :	10 Rue De La Baie - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Cadastré :	209 AC 1092
Nature des Travaux :	Panneaux photovoltaïques

N° DP 022 209 24 C0140

**Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER**

Vu la déclaration préalable présentée le 08/10/2024 par Monsieur BONNET QUENTIN MATHIEU JULIEN, demeurant 10 Rue De La Baie à BEAUSSAIS-SUR-MER, (22650) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la pose de panneaux photovoltaïques,
- sur un terrain situé 10 Rue De La Baie, BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),
- pour une surface de plancher créée de 0 m<sup>2</sup> ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu la demande d'annulation ;

**ARRETE**

*Article 1* : La présente déclaration préalable est déclarée sans suite.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 07/02/2025  
Le Maire Eugène CARO,